DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT 5159, BOUL. ST-LAURENT MONTRÉAL (QC) H2T 1R9 TÉL. 514 903 7627 COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 27 novembre 2023

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 500, boulevard René-Lévesque Ouest 5e étage, bureau 5.100, Case postale 43 Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4210-2022 - Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Phase 2.

Réponse du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) aux commentaires B-0149 sur les sujets et budgets des intervenants en Phase 2.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la réponse du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) aux commentaires B-0149 sur les sujets et budgets des intervenants en Phase 2 du présent dossier.

En premier lieu, il nous semble qu'Hydro-Québec Distributeur (HQD) fait erreur, en page 8, lignes 2-3 de cette lettre, en affirmant que sa preuve en phase 2 « concerne exclusivement le réseau intégré ». Selon notre compréhension en effet, Hydro-Québec Distributeur (HQD) amalgame désormais, dans sa preuve, en des statistiques et tableaux fusionnés tant le réseau intégré que les réseaux autonomes. C'est précisément ce que le RTIEÉ lui reproche, souhaitant que le réseau intégré fasse l'objet de statistiques et tableaux distincts de ceux des réseaux autonomes, comme cela s'effectuait auparavant.

Par ailleurs, bien que l'examen de la prévision de la demande 2023-2032 aurait en principe dû être chose close à l'issue de la Phase 1, c'est Hydro-Québec Distribution (HQD) elle-même qui rouvre le débat sur la prévision de la demande (tant pour le réseau intégré que les réseaux autonomes, puisque ses statistiques et tableaux sont amalgamés tel que susdit). En effet, en pages 5-6 de sa preuve principale B-0148, Ph.2, HQD-01, Doc.1, en Phase 2, HQD explique longuement que sa prévision de la demande 2023-2032 a été revue à la hausse depuis la Phase 1 du présent dossier. C'est donc dire qu'HQD est mal fondée d'affirmer, dans ses commentaires B-0149 sur les sujets et budgets des intervenants en Phase 2, que le sujet de la prévision de la demande n'est plus pertinent en Phase 2:

Depuis le dépôt du Plan, le Distributeur mentionne que divers éléments ont fait évoluer le contexte énergétique, notamment un accroissement de la prévision de la demande dû à des efforts soutenus favorisant la décarbonation et le lancement de l'appel d'offres A/O 2023-01 visant l'acquisition de 1 500 MW d'énergie éolienne entre 2027 et 2029.

2. PRÉVISION DE LA DEMANDE

Au cours de la dernière année, le Distributeur a complété un exercice visant à estimer la quantité d'énergie requise pour répondre à la demande d'électricité d'un Québec décarboné et prospère à l'horizon 2050. Cet exercice tient compte de l'engagement à long terme que le gouvernement du Québec (le « gouvernement ») entend prendre pour atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050.

Ainsi, le Distributeur présente, à l'État d'avancement 2023, une trajectoire de la prévision de la demande pour une période couvrant les années 2022 à 2035 qui est en cohérence avec les ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du gouvernement. Dès lors, il estime que la demande additionnelle à l'horizon 2050 devrait croître de 150 TWh à 200 TWh par rapport au niveau de 2022, soit près du double du niveau actuel de la demande au Québec. Cette prévision de la demande, sur un horizon dépassant la période couverte par le Plan, intègre les actions supplémentaires visant à réduire l'usage des combustibles fossiles, notamment le renforcement de la norme Véhicule zéro émission (VZE), la publication de règlements par des municipalités encadrant l'usage des énergies fossiles sur leur territoire ou la venue prochaine d'une norme VZE pour le camionnage. Par ailleurs, une part importante de l'effort à venir émane du secteur industriel : une grande proportion de la croissance de la demande est expliquée par la décarbonation de ce secteur. Cela se reflète aussi dans le volume plus important de demandes pour supporter des projets visant la décarbonation des procédés industriels.

Plus précisément, la mise à jour de la prévision de la demande indique <u>une croissance des ventes</u> de 11,8 TWh et des besoins en puissance à la pointe de l'hiver de 1 736 MW à l'horizon 2032, <u>par rapport à ce qui a été présenté en phase 1 du présent Plan</u>.

[Souligné en caractère gras par nous. Notes omises]

Or ces aspects de la croissance de la demande 2023-2032, dont les prévisions sont désormais accrues (véhicules électriques, électrification industrielle, etc.) sont précisément ceux qu'HQD conteste, dans ses <u>commentaires B-0149 sur les sujets et budgets des intervenants en Phase 2</u>, lorsque des intervenants annoncent qu'ils désirent en traiter. Au contraire, nous soumettons plutôt que les intervenants sont, entre autres, recevables à réexaminer eux aussi comment s'effectue la prévision de la demande en transport électrique et en électrification industrielle, puisque c'est HQD elle-même qui propose un tel réexamen.

HQD mentionne également, dans sa preuve en Phase 2, un accroissement des outils qu'elle prévoit mettre en œuvre pour parallèlement réduire sa prévision de la demande 2023-2032 :

3.1. Efficacité énergétique

<u>Depuis la publication du Plan, le Distributeur a rehaussé la contribution attendue des interventions en efficacité énergétique de 1,3 TWh à l'horizon 2032, la portant maintenant à 10,2 TWh. Cette nouvelle contribution s'inscrit dans le cadre de la <u>révision actuelle de la stratégie du Distributeur</u> visant l'établissement de ses cibles en matière d'efficacité énergétique. Le Distributeur souligne également qu'il profite de cet exercice</u>

pour <u>identifier les différents leviers et moyens nécessaires à l'atteinte</u> <u>desdites cibles.</u> Il continuera de travailler de concert avec les parties prenantes pour activer les leviers et moyens lui permettant d'établir des cibles plus ambitieuses qui se rapprocheront du plein potentiel technico-économique réalisable. Le Distributeur déposera les éléments de sa stratégie en temps opportun.

3.2. Gestion de la demande de puissance

Les moyens de GDP sont amenés à se développer et conserveront un rôle essentiel tant en matière de réduction de la demande de puissance lors des pointes d'hiver qu'en maintien de la fiabilité. Aux fins de la présente phase 2, les trajectoires de long terme n'ont été révisées que marginalement par rapport à celles présentées en phase 1. Cependant, le Distributeur souligne qu'il prend en compte, en sus des moyens de GDP et de façon implicite à la prévision, une offre favorisant le déplacement de la recharge des véhicules électriques en dehors des périodes de pointes. Une analyse des moyens de GDP présentement en cours pourrait mener à la présentation de propositions permettant d'augmenter le bassin de clients prêts à réduire leur charge en période.

[Souligné en caractère gras par nous.]

Ici encore, ces aspects baissiers accrus de la prévision 2023-2032 de la demande, (efficacité en énergie et gestion de la puissance, etc.) sont précisément ceux qu'HQD conteste, dans ses commentaires B-0149 sur les sujets et budgets des intervenants en Phase 2, lorsque des intervenants annoncent qu'ils désirent en traiter. Il est légitime par ailleurs que le RTIEÉ, sur cette même question, traite aussi de la poursuite des démarches relatives à la prévision 2023-2023 de l'amélioration de l'efficacité énergétique du réseau vu les développements très rapides à cet égard depuis un an (tout particulièrement l'intérêt accru pour les systèmes de batteries).

Nous soumettons donc respectueusement qu'HQD, dans ses <u>commentaires B-0149 sur les sujets et budgets des intervenants en Phase 2</u>, est mal fondée de contester dès le présent stade préliminaire, ces sujets d'intervention des intervenants, lesquels recoupent en grande partie les sujets qu'HQD amène elle-même.

À cela s'ajoute les sujets reliés aux autres outils d'HQD quant à l'offre pour répondre à cette demande. HQD ne conteste pas cet aspect des sujets d'intervention du RTIEÉ au présent dossier en sa Phase 2. Nous rappelons toutefois que, vu l'amalgame par HQD de ses statistiques et tableaux pour le réseau intégré et les réseaux autonomes, c'est l'ensemble des réseaux d'HQD qui se trouvent ainsi concernés.

Le budget soumis reflète ces sujets susdits.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Jaminjan Neurs

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) Le Regroupement comprend les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ).

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).